



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE 2050 DE LA CONFÉDÉRATION

Le Conseil d'Etat salue le projet mis en consultation

Le Conseil d'Etat vaudois apporte son soutien à la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, dont l'abandon du nucléaire d'ici 2034 constitue la principale articulation. Le gouvernement souligne que le Canton a anticipé les changements prévus, notamment en révisant la loi vaudoise sur l'énergie. Il exprime également son attachement au respect de l'autonomie cantonale ainsi que son souci de garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique.

Présentée en septembre 2012, la Stratégie 2050 de la Confédération s'articule autour de l'arrêt progressif des centrales nucléaires du pays d'ici 2035 et elle prévoit la transformation, par étapes, du système énergétique du pays. Au terme d'une large consultation menée au sein de l'administration cantonale et auprès des milieux concernés, le Conseil d'Etat vaudois répond positivement à la consultation conduite par l'Office fédéral de l'énergie.

S'appuyant sur l'art. 56 de la Constitution vaudoise, le Conseil d'Etat soutient les efforts tendant à se passer de l'énergie nucléaire et il encourage toutes les mesures visant à développer la production d'énergies renouvelables. Néanmoins, soucieux d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en électricité, le Conseil d'Etat exprime ses inquiétudes au sujet du traitement différencié envisagé pour les petites installations photovoltaïques et hydrauliques qui présentent un important potentiel de production. De plus, il est d'avis que le recours aux énergies fossiles ne doit être envisagé qu'en dernier recours lors de l'arrêt des centrales nucléaires. Cette solution devrait en outre présenter un caractère transitoire et prévoir des mécanismes de compensation de gaz à effet de serre.

En matière d'efficacité énergétique, le Canton appuie le renforcement du Programme bâtiments de la Confédération ainsi que la variante de financement recourant à la taxe CO2. En revanche, il rejette les incitations basées sur la fiscalité dans la mesure où les travaux ponctuels d'isolation seraient pénalisés. Par ailleurs, dans le domaine de la mobilité, le Conseil d'Etat regrette l'absence d'approche globale du projet fédéral, ce qui pourrait avoir comme conséquences de limiter les résultats attendus et d'entraîner

des inégalités de traitement.

Le respect de l'autonomie cantonale constitue également une préoccupation constante du Gouvernement. A ce titre, il estime que le rôle de la Confédération en matière de planification énergétique territoriale ne doit pas aller au-delà du soutien et de la coordination, au risque de ne pas tenir compte des spécificités locales et de nuire au bon développement des démarches en cours.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 31 janvier 2013

DSE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14 Cornelis Neet, directeur général de l'environnement, 021 316 43 77

[Lettre CE a l'Office federal de l'energie](#)